



C'EST MAINTENANT À L'EUROPE D'AGIR

LES RÉFUGIÉS CHASSÉS DE LIBYE
DOIVENT ÊTRE RÉINSTALLÉS D'URGENCE

AMNESTY
INTERNATIONAL



Plusieurs milliers de réfugiés qui se trouvaient en Libye au moment du conflit ont été contraints de fuir une nouvelle fois. Aujourd'hui, ils n'ont nulle part où aller. C'est entre les mains de la communauté internationale que se trouve la solution : certains États peuvent proposer de les réinstaller. Jusqu'ici, les pays européens n'ont pourtant quasiment pris aucune mesure pour apporter leur aide.

Plusieurs milliers de réfugiés et de demandeurs d'asile, qui vivaient en Libye ou étaient en transit lorsque le conflit a éclaté en février dernier, ont une nouvelle fois été contraints de fuir pour échapper à la mort. Avant le début du conflit, de 1,5 à 2,5 millions d'étrangers (dont un grand nombre de réfugiés) vivaient en Libye. D'après le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), lorsque le conflit est survenu, la Libye comptait environ 8 000 réfugiés enregistrés en tant que tels et environ 3 000 demandeurs d'asile, originaires notamment de Côte d'Ivoire, d'Érythrée, d'Éthiopie, d'Irak, de Somalie et du Soudan. Un grand nombre d'entre eux sont actuellement abandonnés à leur sort en Égypte et en Tunisie.

À l'inverse de milliers de migrants qui se trouvaient aussi en Libye mais ont depuis longtemps regagné leur pays d'origine, ces réfugiés ne peuvent rentrer chez eux car ils seraient en permanence exposés au risque de subir des persécutions ou d'autres préjudices graves, notamment en étant délibérément pris pour cible ou en raison des attaques menées sans discernement dans des situations de conflit armé. Ils ne peuvent non plus rester en Égypte ou en Tunisie – par le passé, ces deux pays n'ont pas été en mesure de proposer de solutions de long terme aux réfugiés ou n'ont pas souhaité le faire. Qui plus est, l'Égypte et la

Tunisie ont accueilli la grande majorité des personnes ayant fui la Libye, mais ces pays sont eux-mêmes confrontés à de nombreuses difficultés économiques et sociales en raison des bouleversements politiques qu'ils ont traversés récemment. Le retour en Libye n'est pas non plus une option envisageable : quelle que soit la situation dans le pays à moyen terme, la Libye n'a rien d'un lieu sûr pour les réfugiés.

Face à des déplacements forcés qui durent de longue date, l'unique solution consiste à ce que des pays tiers permettent aux réfugiés de se réinstaller sur leur territoire pour qu'ils puissent avoir une chance de commencer à reconstruire leur vie. La communauté internationale doit prendre des mesures dès maintenant pour réinstaller les réfugiés maintenus dans une situation incertaine en Égypte et en Tunisie. Le nombre de réfugiés réinstallés et la rapidité de ces réinstallations reposent uniquement sur le fait que la communauté internationale s'acquitte bel et bien de ses obligations à leur égard. En tant que réfugiés, leur droit à être réinstallés constitue la seule solution durable adaptée à leur situation critique.

Seul un petit nombre de pays à travers le monde ont mis en place des programmes de réinstallation des réfugiés. Il s'agit de l'Australie, du Canada, des États-Unis et de certains pays européens. Amnesty



Le camp de réfugiés de Choucha, en Tunisie, se trouve près de la frontière libyenne.

International croit savoir que, jusqu'à présent, seuls l'Australie, le Canada et les États-Unis ont proposé de réinstaller les réfugiés abandonnés à leur sort du fait de la situation en Libye, tandis que la plupart des États membres de l'Union européenne se sont montrés peu disposés à les aider. Seuls huit pays européens ont proposé de réinstaller certains de ces réfugiés en leur offrant un total d'à peine 800 places.

Face à la tragédie que vivent ces réfugiés déplacés aux portes de l'Europe, il s'agit d'une réaction affligeante. De plus, cette réponse feint d'ignorer que certains pays européens, en participant aux opérations de l'OTAN en Libye, ont été parties prenantes au conflit même qui constituait l'un des principaux motifs du déplacement involontaire de ces personnes. Si, depuis le début du conflit, certains réfugiés de Libye sont parvenus à rejoindre l'Europe par leurs propres moyens, ces chiffres sont dérisoires par rapport à l'ampleur des arrivées en Tunisie puis en Égypte – des pays qui ne



Couverture : Une femme et des enfants à l'ombre d'un arbre, au camp de réfugiés de Choucha, en Tunisie, juin 2011. La majorité des habitants du camp sont des réfugiés qui ont été déplacés au moins une fois de chez eux, puis de nouveau de Libye. © Amnesty International

QU'EST-CE QUE LA RÉINSTALLATION ?

D'après le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), « La réinstallation implique la sélection et le transfert de réfugiés d'un État dans lequel ils ont cherché la protection vers un autre État qui a accepté de leur offrir, en tant que réfugiés, le statut de résident permanent. »

La réinstallation est l'une des trois « solutions durables » préconisées par le HCR pour les réfugiés. Les deux autres sont le rapatriement volontaire et l'intégration dans le pays d'accueil. La réinstallation repose essentiellement sur le fait que la communauté internationale assume ses responsabilités de façon équitable envers les réfugiés du monde entier.

Seuls quelques pays ont mis en place des programmes de réinstallation. Les États-Unis comptent de loin le plus grand nombre de programmes : ils ont réinstallé plus de 54 000 réfugiés pour la seule année 2010.

Lorsqu'il examine les dossiers des réfugiés à réinstaller, le HCR les classe par ordre de priorité en fonction des besoins des réfugiés et des risques particuliers auxquels ils peuvent être exposés. Parmi les personnes considérées comme prioritaires figurent les enfants, les femmes et les jeunes filles en danger, les foyers dirigés par une femme, les victimes de torture et de violence, les personnes ayant d'importants besoins médicaux et celles nécessitant une protection juridique ou physique. Un grand nombre des femmes avec lesquelles s'est entretenue Amnesty International, notamment celles qui se trouvaient à la tête d'un foyer, se sont déclarées particulièrement inquiètes au sujet de leur sécurité et de la sécurité de leur famille. Elles ont également indiqué que l'absence de véritable protection aggravait leur sentiment de vulnérabilité.

Par le biais de l'Initiative de solidarité mondiale en matière de réinstallation pour la Libye adoptée par le HCR, tous les États participant à la réinstallation sont invités à envisager de contribuer à un premier objectif de 8 000 places, qui pourrait ensuite atteindre le nombre de 20 000. Cette initiative a une importance vitale, car elle peut alléger la situation en Égypte et en Tunisie et apporter aux réfugiés une solution durable.

disposent que de moyens limités pour les héberger pour une durée quelconque. Compte tenu de leur proximité avec la région concernée et de l'importance de leurs ressources par comparaison, les États membres de l'Union européenne (UE) devraient assumer un rôle de premier plan en proposant des réponses à la situation alarmante des réfugiés de Libye actuellement bloqués en Égypte et en Tunisie. Par ailleurs, les États membres de l'UE ont une lourde responsabilité dans la mesure où, au cours des dernières années, ils ont fermé les yeux sur le bilan catastrophique de la Libye en matière de droits humains, tout en recherchant activement la coopération du gouvernement du colonel Kadhafi pour endiguer le flot d'étrangers arrivant en Europe depuis l'Afrique. Les lignes de conduite mises en place par l'UE ont entraîné de graves violations des droits humains des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants. Alors que l'Europe a aujourd'hui l'opportunité d'aider les réfugiés en provenance de Libye, le caractère totalement insuffisant des mesures proposées est déplorable.

Le désespoir gagne les réfugiés abandonnés à leur sort en Égypte et en Tunisie et ceux-ci sont de plus en plus nombreux à retourner en Libye, malgré les graves dangers encourus dans ce pays, afin d'embarquer sur des bateaux à destination de l'Europe et de s'engager dans un voyage en mer périlleux. De ce fait, la nécessité d'augmenter la capacité et le rythme des réinstallations se fait donc plus pressante que jamais.

En juin et en juillet derniers, des délégués d'Amnesty International se sont rendus au camp de réfugiés de Choucha, en Tunisie, ainsi qu'au poste-frontière de Saloum, en Égypte, dans le but de s'entretenir avec des réfugiés sur leur situation et de recueillir des renseignements sur leurs conditions de vie.

Ce rapport est dédié à A., défenseur somalien des droits humains et réfugié, décédé récemment au camp de Choucha, en Tunisie. A. a apporté une aide inestimable à Amnesty International.



PAS DE REFUGE EN LIBYE

« [Avant la guerre] la vie en Libye était très difficile... il y avait des problèmes ; les enfants [Libyens] nous traitaient d'esclaves noirs. » Khadija vivait en Libye depuis trois ans lorsque le conflit a éclaté. Avec ses trois enfants, elle avait fui la Somalie, où les combats faisaient rage, en 2008, après la disparition de son mari. Comme de nombreux réfugiés somaliens, elle avait gagné la Libye. Khadija est enregistrée comme réfugiée auprès du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) à Tripoli. Elle avait fini par trouver un emploi de femme de ménage dans la capitale ; elle effectuait de longues journées de travail.

Depuis de nombreuses années, la Libye est un pays de transit ou de destination pour un grand nombre de réfugiés, pour la plupart originaires d'Afrique subsaharienne. Même avant le début des hostilités, leurs conditions de vie y étaient pourtant très difficiles. Le gouvernement du colonel Kadhafi refusait de reconnaître le droit de demander et obtenir asile et les réfugiés

étaient généralement considérés comme des migrants en situation irrégulière. Si certains, comme Khadija, ont pu se faire enregistrer auprès du HCR, on estime que plusieurs dizaines de milliers d'autres n'ont pu y avoir accès. La situation s'est encore détériorée lorsque les autorités libyennes ont suspendu les activités du HCR au début de l'année 2010. Depuis cette période, les personnes souhaitant solliciter l'asile ne peuvent plus le faire et ont été exposées à des atteintes supplémentaires. La Libye n'est toujours pas un État partie à la Convention relative au statut des réfugiés de 1951 [ONU] ni à son Protocole de 1967, et ne dispose pas de véritable procédure d'asile.

En Libye, les réfugiés étaient en permanence exposés à la menace d'être arrêtés et détenus dans des conditions effroyables, ou d'être renvoyés de force vers leur pays d'origine en dépit du réel risque de graves atteintes aux droits humains qu'ils y encouraient. En détention, les réfugiés étaient souvent en butte à des coups, des actes de torture et d'autres mauvais traitements. Les personnes

originaires d'Afrique subsaharienne, en particulier, étaient aussi particulièrement exposées aux attaques à caractère raciste et xénophobe de la part de Libyens ordinaires qui savaient que les autorités toléraient de telles atteintes.

Bloqués dans le camp de réfugiés de Choucha en Tunisie, les enfants de Khadija ont beaucoup de mal à faire face au traumatisme du déplacement. « Mes enfants ne voulaient pas quitter la maison [en Libye] et le plus petit refuse maintenant de parler à cause du traumatisme laissé par cette expérience ».

« Je cherchais à obtenir une protection en Libye, mais j'y ai trouvé la guerre. »

Bahr el Din Hussein, réfugié venu du Darfour (Soudan), au poste-frontière de Saloum, en Égypte



À gauche : Des réfugiés et des demandeurs d'asile s'approvisionnent en eau au poste-frontière de Saloum, en Égypte, juillet 2011. Ci-contre : Une femme au camp de réfugiés de Choucha (Tunisie), juin 2011. De nombreuses femmes ont déclaré à Amnesty International qu'elles ne se sentent pas en sécurité au camp.

LES RÉFUGIÉS PRIS DANS LE CONFLIT LIBYEN

« Lorsque les problèmes [le conflit] ont commencé, les habitants se sont mis à porter des armes et à nous accuser d'être des mercenaires », a raconté Hafiz, un jeune homme venu du Darfour, aux délégués d'Amnesty International au camp de Choucha. « Ils venaient en voiture et nous prenaient nos affaires. Ils tiraient des coups de feu en l'air. Une nuit, des gardes de Kadhafi sont venus à la maison et nous ont fouillés. C'est là que j'ai compris que nous n'étions pas en sécurité et qu'il valait mieux aller dans un endroit plus sûr. »

Les affrontements entre l'opposition et les forces de Kadhafi ont exacerbé la xénophobie et les tensions interethniques auxquelles les étrangers étaient déjà en butte. Les personnes originaires d'Afrique subsaharienne étaient particulièrement prises pour cible. Les sympathisants de l'opposition les accusaient d'être des mercenaires à la solde de Kadhafi. De nombreux réfugiés ont été dévalisés et frappés par des combattants mais aussi par de simples civils libyens. Des commerces et des habitations appartenant à

des réfugiés ont été pillés. Plusieurs personnes ont été placées en détention et torturées. Certaines ont été lynchées.

Amnesty International a rencontré Mahjoob Altaher, réfugié du Darfour, au poste-frontière de Saloum, en Égypte. « Lorsque le conflit a commencé, je vivais à Benghazi. Je n'ai pas quitté la maison pendant un mois parce que j'avais vu aux informations, et appris d'amis soudanais, que les *thuwwar* [révolutionnaires, comme on appelle généralement les combattants de l'opposition] prenaient pour cible les gens de couleur. Mon voisin philippin n'avait pas de problème parce qu'il est blanc ; il nous achetait à manger. Le 17 mars 2011, avant le coucher du soleil, trois ou quatre rebelles armés sont entrés dans la maison. Ils m'ont frappé au visage à coups de crosse de fusil puis ils ont pris notre argent, nos passeports et nos téléphones portables. »

Un des réfugiés interrogés par les délégués d'Amnesty International a raconté que lorsque les forces d'opposition s'étaient rendues chez lui, il avait été battu puis avait été conduit dans un tribunal de Benghazi. « Il y avait 40 à 50

personnes dans la salle du tribunal, la plupart venait du Tchad, du Soudan et du Nigeria. Des gens nous ont frappés sur tout le corps à coups de crosse de fusil et de ceinturon. Ils nous emmenaient l'un après l'autre dans les différentes pièces. J'entendais les gens hurler de l'autre côté des murs et j'ai vu les traces sur leurs corps lorsqu'ils sont ressortis ; je pense qu'on les torturait. Un Tchadien a reçu une balle dans l'épaule ; il saignait mais on ne l'a pas soigné. Autour de moi, les gens me disaient de tout oublier de ma vie, qu'on était déjà morts. Au bout de six ou sept heures, mon patron est venu au tribunal pour confirmer que je n'étais pas un mercenaire. J'ai été relâché. »

Lorsque les violences se sont intensifiées, plusieurs milliers de réfugiés et de demandeurs d'asile ont cherché à fuir la Libye. Un grand nombre de ceux qui ont fui vers l'Égypte et la Tunisie ont raconté à Amnesty International qu'ils avaient été interceptés aux postes de contrôle par des hommes armés, dévalisés de leurs biens et battus pour certains d'entre eux. Certains disent avoir vu d'autres personnes originaires d'Afrique subsaharienne se faire abattre.



Ci-dessus : Une réfugiée éthiopienne au poste-frontière de Saloum, en Égypte, juillet 2011. L'attente avant une réinstallation dans un pays sûr peut durer au moins six mois.
À droite : Au poste-frontière de Saloum, la plupart des réfugiés dorment sous des tentes de fortune fabriquées à l'aide de couvertures et de bâches de plastique.



© Amnesty International

POSTE-FRONTIÈRE DE SALOUM, ÉGYPTÉ

Les autorités égyptiennes ont uniquement permis aux ressortissants libyens de pénétrer sur le sol égyptien. Les autres étrangers qui ne possédaient pas de documents de voyage valides, notamment de visas pour l'Égypte, n'ont pas été autorisés à pénétrer dans le pays au-delà du poste-frontière de Saloum. De ce fait, environ un millier de demandeurs d'asile et de réfugiés, pour la plupart originaires d'Afrique subsaharienne, étaient bloqués à Saloum au moment de la rédaction de ce rapport.

Le poste-frontière de Saloum est un complexe militarisé clôturé, composé de bâtiments administratifs et situé en plein désert égyptien, à la frontière libyenne. Il faut franchir quatre barrages routiers pour accéder à cette zone gardée par l'armée égyptienne, les forces centrales de sécurité et la police.

Les réfugiés et les demandeurs d'asile bloqués au poste-frontière, pour certains depuis la fin février, y vivent privés de toutes les infrastructures et de tous les hébergements nécessaires à un séjour de long terme. La grande majorité d'entre eux loge sous des tentes de fortune, faites de couvertures et de bâches en plastique. Deux grandes tentes servent d'abri aux femmes et aux enfants. Elles ne permettent toutefois pas de se protéger suffisamment de la chaleur la journée et du froid la nuit, ni d'empêcher la visite des scorpions ou les infestations de puces.

« Ce serait vraiment bien si on pouvait nous aider dans ces moments très difficiles. Si c'est pour mourir ici, j'aurais aussi bien fait de rester à Benghazi. »

Un demandeur d'asile éthiopien, poste-frontière de Saloum

CAMP DE RÉFUGIÉS DE CHOUCHA, TUNISIE

« Cela fait 20 ans que j'attends ; est-ce que je dois encore attendre 20 ans de plus ? Il n'y a pas de vie ici. Je n'imaginai pas être de nouveau réfugiée en Tunisie. Je n'espère plus rien maintenant. » Amina, réfugiée somalienne de 65 ans, et sa fille Nadifa sont assises côte à côte sous une tente blanche du HCR, entourées de quelques couvertures, de casseroles et de leurs maigres possessions. Nadifa tient dans ses bras sa fille âgée de six mois pendant qu'Amina décrit leurs conditions de vie. Amina est blessée au bras et il lui manque un doigt à la main gauche à cause d'une vieille blessure. Elles sont arrivées de Libye en mars. « J'ai besoin d'aide pour m'habiller et me laver et je dois compter sur ma fille... On lui a diagnostiqué [chez Nadifa] une malformation cardiaque. Elle a du mal à respirer et, à cause de tout le sable et la poussière, il lui est difficile de se déplacer, même pour aller aux toilettes. »



Le camp de Choucha est l'un des trois camps de réfugiés situés à environ 8 km du poste-frontière de Ras Jdir, en Tunisie, près de la frontière libyenne. Ce secteur, appelé localement « la porte du Sahara », est une région désertique isolée où les conditions de vie sont très difficiles. Lorsqu'Amnesty International s'est rendue dans le camp en juin, il abritait environ 3 800 réfugiés et demandeurs d'asile, ce qui en fait actuellement la troisième plus grosse opération du HCR dans le monde.

Parmi un groupe de Soudanaises de tous âges assises sur des nattes devant l'une des tentes réservées aux familles, une femme originaire du Darfour a raconté à Amnesty International : « Tous les enfants parlent de la guerre et de ses conséquences, des bombes et tout le reste ; les miens ne dorment pas la nuit. » Naadiya, une Soudanaise âgée d'une vingtaine d'années à peine, a ajouté : « Treize personnes vivent sous cette tente ; elles viennent de trois familles différentes et il y a

en tout 8 enfants de moins de 18 ans, dont six filles. »

Un homme, également originaire du Soudan, nous a dit : « Les êtres humains ont besoin de dignité et de liberté, mais il n'y a pas de liberté au Soudan et pas de dignité ici. » Un autre réfugié a déclaré : « la vie ici est pas supportable... Il n'y a pas d'espoir. »

De nombreux réfugiés ne se sentent pas en sécurité à Choucha. « La nuit, je n'arrive pas à dormir, je suis trop inquiète pour mes filles, explique une Somalienne. Je n'ai pas de mari et il n'y a personne pour nous protéger ici. Le camp n'est pas fermé et, plusieurs fois, on a essayé d'ouvrir la tente. »

« Cela fait 20 ans que j'attends ; est-ce que je dois encore attendre 20 ans de plus ? Il n'y a pas de vie ici »

Amina, 65 ans, réfugiée somalienne, camp de Choucha en Tunisie.



Ci-dessus : Amina, la main bandée, au camp de réfugiés de Choucha, en Tunisie, juin 2011. Sa fille, gravement malade, et sa petite-fille âgée de six mois vivent avec elle dans le camp.

En haut : Camp de réfugiés de Choucha, juin 2011. Le camp se trouve dans une région désertique isolée où les conditions de vie sont difficiles.



LA SOLUTION : LA REINSTALLATION

Les personnes qui ont, de nouveau, été déplacées par le conflit et sont bloquées en Égypte et en Tunisie doivent être réinstallées de toute urgence – en particulier celles exposées à des dangers spécifiques (voir le présent rapport pour plus d'informations). La réinstallation est l'unique bouée de sauvetage à leur portée et leur dernière chance de faire cesser le cercle infernal des déplacements. Pourtant, à l'heure qu'il est, les réfugiés sont bloqués et attendent que la communauté internationale assume ses responsabilités envers eux.

Pour pouvoir réinstaller des personnes avec succès dans un pays tiers, le HCR est dépendant du fait que des pays acceptent des quantités significatives d'individus dans un délai raisonnable, de sorte qu'on ne les laisse pas dépérir. Depuis le lancement par le HCR de l'Initiative de solidarité mondiale en matière de réinstallation pour la Libye, il n'y a guère eu plus d'une douzaine de pays qui se sont engagés à fournir des places de réinstallation. Or ces places entrent largement dans les quotas annuels déjà existants en matière de réinstallation et ne sont pas adaptées à l'augmentation croissante du nombre de personnes ayant

Un homme au camp de réfugiés de Choucha, en Tunisie, juin 2011. Pour les réinstallations, le HCR accorde la priorité aux personnes ayant d'importants besoins médicaux, ainsi qu'à d'autres catégories de personnes vulnérables.

besoin d'être réinstallées à travers le monde. Jusqu'ici, les pays européens en particulier n'ont pas contribué à soulager les choses. Ils n'ont été qu'un petit nombre à proposer de réinstaller les réfugiés bloqués en Égypte et en Tunisie, et uniquement dans des proportions très modestes qui ne permettent pas d'avoir de réels effets.

RECOMMANDATIONS

Amnesty International soutient l'Initiative de solidarité mondiale en matière de réinstallation pour la Libye lancée par le HCR et demande à la communauté internationale, et en particulier aux États membres de l'UE, d'assumer sa part de responsabilité en matière de réinstallation des réfugiés fuyant la Libye, de la manière appropriée, en accordant la priorité aux personnes exposées à des risques particuliers conformément aux directives du HCR. Les pays de réinstallation doivent faire en sorte que des places soient mises à disposition en sus des

quotas annuels existants, afin de ne pas diminuer le nombre de places accordées dans d'autres cadres et toujours extrêmement nécessaires.

Amnesty International exhorte les États à :

- Mettre en place des ressources pour les programmes de réinstallation des réfugiés fuyant la Libye ou augmenter ces ressources ;
- Faire en sorte que les programmes de réinstallation soient plus adaptés aux situations d'urgence, notamment en accélérant le traitement d'orientation des dossiers et des dispositions en vue du départ, et en adoptant une approche souple face aux caractéristiques des réfugiés.

■ Faire en sorte que toutes les vérifications en matière de sécurité soient fondées sur des enquêtes exhaustives relatives à la situation des personnes concernées, au lieu d'appliquer en bloc des directives excluant certaines catégories de réfugiés ;

■ Mettre en place un soutien et des services en vue de la réinstallation dès l'arrivée des réfugiés.

PASSEZ À L'ACTION

Pour en savoir plus sur cette question et pour passer à l'action, consultez www.amnesty.org/refugees

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Amnesty International est un mouvement mondial regroupant plus de 3 millions de sympathisants, membres et militants, qui se mobilisent dans plus de 150 pays et territoires pour mettre un terme aux violations des droits humains.

La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux.

Essentiellement financée par ses membres et les dons de particuliers, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de tout groupement religieux.

Index : MDE 03/002/2011
French

Septembre 2011

Amnesty International
Secrétariat international
Peter Benenson House
1 Easton Street
Londres WC1X 0DW
Royaume-Uni
amnesty.org